



Honoraires Location et Gestion au 01/02/2023

Honoraires de location : (Zone non tendue. Conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014)

- Honoraires de visite, honoraires de constitution du dossier, honoraires pour la rédaction du bail à la charge du locataire : 8 € TTC du m²
- Honoraires de visite, honoraires de constitution du dossier, honoraires pour la rédaction du bail à la charge du bailleur : 8 € TTC du m²
- Honoraires de la réalisation de l'état des lieux à la charge du locataire : 3 € TTC du m²
- Honoraires de la réalisation de l'état des lieux à la charge du bailleur : 3 € TTC du m²
- Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur : 15% TTC du loyer hors charges.
- Frais de bail (uniquement la rédaction du document) : 150 € TTC
- Estimation : gratuite

Honoraires de location : (locaux commerciaux et professionnels, non soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de l'état des lieux à la charge du locataire : 20 % TTC du loyer annuel hors charges.
- Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de l'état des lieux à la charge du bailleur : 10 % TTC du loyer annuel hors charges.
- Honoraires de la réalisation de l'état des lieux : 1.50 € TTC du m²

Honoraires de gestion locative : Nos honoraires sont 100% déductibles fiscalement. Ils sont calculés sur le montant des sommes encaissées pour le compte du mandant, selon le taux défini dans le mandat.

- Mandat de gestion : 6 % TTC du loyer hors charges.

SAS TITAN GESTION LOCATION, Titans Immobilier Gestion Location, au capital de 1000 €
SIRET 922 317 508 00013 - RCS 922 317 508
16 Place de la République 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE, représenté par Flavie CARLES,
titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce et Gestion
Immobilière N°CPI 590 520 230 0000 0002 délivré par la CCI de Littoral Hauts-de-France.